

Saint-Chamant

Le Mot du Maire

En cette période de fêtes, qui rassemble et rapproche les uns et les autres, prendre le temps de faire une pause pour revenir sur les événements qui ont bouleversé notre Pays me semble de circonstance.

Janvier et Novembre 2015 nous ont rappelé que le pire pouvait encore exister. Ces attentats meurtriers, abominables, nous ont fait prendre conscience des dangers du fanatisme, de l'extrémisme et de l'intolérance.

Dans un premier temps, notre Pays a été abasourdi, assommé, désemparé. Et puis est venu le temps de la réflexion, chacun a dû se ressaisir pour essayer de comprendre, de prendre du recul.

Tous autant que nous sommes, nos réactions sont diverses ; le plus important est de ne pas tomber dans le piège de la division qui nous est tendu. Il faut resserrer les rangs.

La diversité qui compose notre population, qu'elle soit culturelle, religieuse, de par ses origines ou ses racines est une réalité et une richesse qui est ancrée dans notre Pays depuis des dizaines et des dizaines d'années. Cela fait parti des valeurs fondatrices de la France républicaine. Dans ce contexte, les valeurs de liberté, de fraternité, de respect et de tolérance doivent retrouver tout leur sens pour savoir vivre ensemble.

Loin des grandes métropoles, dans nos campagnes, nous portons aussi une responsabilité dans la construction d'un avenir plus serein. Nous devons ne pas perdre le « bon sens » qui nous a toujours caractérisé. Nous ne devons pas nous laisser guider par la peur. Faisons une force des valeurs que nous avons toujours su porter.

Au nom de tout le conseil municipal, je vous souhaite une bonne et heureuse année, pleine de courage et d'espoir.

Jean-Marie Fabre

■ Coopération intercommunale - Projets de fusions

Vous l'avez certainement lu dans la presse, le Préfet a engagé une réflexion sur le contour de nos communautés de communes. Nous avons dû nous prononcer en cette fin d'année sur le projet de Schéma de Coopération Intercommunal du Cantal. Pour résumer, ce dernier envisage, pour ce qui nous concerne, une fusion des communautés de communes du Pays de Salers (dont nous faisons partie) et du Pays de Mauriac dès le 1^{er} janvier 2017. Après plusieurs réunions entre élus du territoire du Pays de Salers, nous avons décidé de nous prononcer, à la grande majorité, contre le projet tel que présenté par le Préfet.



À Saint-Chamant, nous considérons, que cette fusion permettrait effectivement de donner à la nouvelle communauté de communes de nouvelles compétences et de mutualiser des moyens (donc de faire des économies). Cependant, en l'état actuel des choses, nous manquons d'éléments d'analyses (notamment financiers, fiscaux, humains, etc.) pour envisager une fusion dans un délai aussi court. Nous avons donc délibéré pour demander au Préfet et au Président de notre communauté de communes, d'engager dans les meilleurs délais une étude qui permettra de répondre à toutes ces questions, et qui permettra à chaque commune de s'engager sereinement dans un Nouveau Projet de Territoire.

■ Travaux / Projets

MISE EN CONFORMITÉ INCENDIE DE L'AUBERGE

Les travaux de mise aux normes de l'Auberge ont été estimés à 21 477 €HT. En tant que propriétaire du bâtiment, la commune est dans l'obligation de réaliser ces travaux dans les meilleurs délais.

Des subventions de 40 % de l'État, et de 5 000 € du Conseil Départemental ont été obtenues. Une demande de financement complémentaire sur la réserve parlementaire a été faite.

ASSAINISSEMENT du BOURG : BILAN FINANCIER

Comme prévu dans le dernier bulletin, vous trouverez ci dessous le bilan financier de l'opération.

Travaux et Investissements	Montants en Euros HT
Achat terrain + Notaire + Bornages	7 453 €
Honoraires Maître d'œuvre	27 357 €
Travaux	474 278 €
MONTANT TOTAL DE L'OPÉRATION (HT)	509 088 €

Subventions sur travaux	65%
État (DETR + réserve parlementaire)	125 469 €
Agence de l'Eau	130 711 €
Conseil Départemental	55 000 €
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS	311 180 €

Le montant restant à charge de la commune s'élève donc à 219 890 € (y compris les 4,318 % de TVA non récupérable). Ce somme est financée par un emprunt et par le budget annexe assainissement. En effet, les habitants du Bourg, du lotissement du Foirail et des Aldières qui sont raccordés au réseau, sont soumis à la taxe d'assainissement basée sur la consommation d'eau potable (*voir plus loin - tarifs services 2016*).

Pour un fonctionnement optimal, il convient d'éliminer un maximum d'eaux claires parasites. Aussi, des mesures de débit seront réalisées afin de vérifier si des travaux complémentaires (au Chapitre par exemple) sont nécessaires. Rappelons également que le bon fonctionnement de la station et son maintien en bon état, dépendent d'un entretien assidu mais aussi du comportement responsable de chacun : Le principe d'une station plantée de roseaux, c'est principalement l'épuration des matières organiques. Il faut donc veiller à ne pas abuser des produits détergents et autres produits chimiques dont les molécules ne sont pas toutes éliminées. Ce sont la pérennité de l'ouvrage et la qualité des eaux rejetées dans la Bertrande qui sont en jeu. Les habitants de nombreuses communes avals sont alimentées en eau potable par les eaux de rivières.

ÉCLAIRAGE PUBLIC ET RÉSEAUX SECS

Enfouissement des réseaux aux Aldières : Nous avons profité des tranchées ouvertes à l'occasion des travaux d'assainissement pour enfouir les réseaux électriques et téléphoniques dans le lotissement et le village. Ainsi cette opération a pu être réalisée à un moindre coût : 24 435 € HT

Enfouissement des réseaux à Pradines : Comme évoqué dans le dernier bulletin, le syndicat des énergies du Cantal et le concessionnaire de réseau téléphonique ont remis leurs devis pour cette opération rendue indispensable pour des raisons de sécurité (fils nus).

Le montant estimé de ces travaux est de 12 514 € (10 908 € pris en charge à 50% par le syndicat des énergies auxquels s'ajoutent 7 060 € pour les travaux télécom).

Pour éviter des travaux qui traînent en longueur à cause de la mauvaise saison, le chantier démarrera au printemps 2016.

Optimisation et modernisation de l'éclairage public :

Comme évoqué à plusieurs reprises dans les précédents bulletins, et comme de nombreuses communes Auvergnates, nous allons vers une extinction de l'éclairage en milieu de nuit. Une phase d'expérimentation débutera dans le début de l'hiver après une réunion d'information dans le courant

du mois de janvier. Le coût des travaux permettant l'engagement de ce programme est de 3048 €, pris en charge par moitié par le syndicat des énergies du Cantal, soit 1524 € à charge pour la commune. Cet investissement sera amorti dès la première année puisque la diminution de la consommation devrait générer environ 2000 € par an d'économies sur la facture d'électricité !

Pour mémoire, la modernisation de l'éclairage public est en cours (notamment dans les villages), les lampes à vapeurs de mercure qui équipent 43 de nos lampadaires ne sont plus disponibles à l'achat. Nous avons donc adhéré au programme départemental pluriannuel de rénovation du parc de lampes qui a été établi par le syndicat des énergies pour remplacer le matériel obsolète. Grâce à la communauté de communes du Pays de Salers, qui a été lauréate d'un appel à projet national, nous ferons une économie d'environ 50 % sur le coût initialement à notre charge.



RÉNOVATION du LOGEMENT COMMUNAL - Route de Fontanges

Le logement du bâtiment de la mairie (rez de chaussée, arrière) nécessite d'importants travaux de rénovation. Des subventions ont été obtenues auprès du Conseil Régional (30 % du montant des travaux). D'autres demandes de subventions sont en cours (État, réserve parlementaire et Conseil Départemental). La consultation des entreprises va être lancée prochainement pour avoir une estimation plus fine du coût de l'opération.

La réalisation de ces travaux, qui sera conditionnée aux attributions de subventions, pourrait se faire courant 2016 ou début 2017.



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (Ad'AP)

Conformément à la réglementation, ce document, dont les grands objectifs ont été présentés dans le dernier bulletin, a été transmis à l'État en septembre dernier. Il prévoit la mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics de la commune sur les 2 prochaines années. Il sera demandé une dérogation pour l'Église (monument historique) et pour l'Auberge (impossibilité technique). Des travaux devront être réalisés à l'école et à la mairie (notamment mise aux normes des sanitaires)

LA ROUTE DE LACHAZE EN PROJET

Les derniers orages de cet automne ont été néfastes pour cette voirie communale qui était déjà en mauvais état. Il devient maintenant indispensable de lancer les études et demandes de subventions pour des travaux de réhabilitation sur cette portion de route.

■ Quoi de neuf depuis la rentrée ?

- ✓ Avec le départ en 6ème de 11 enfants à l'occasion de cette nouvelle rentrée scolaire, les effectifs de notre école sont en baisse. Nous accueillons 34 enfants, dont plus de la moitié viennent de chez nos voisins. C'est donc aussi grâce à la solidarité territoriale que notre école garde toute sa dynamique.
- ✓ Nous avons perdu le demi poste alloué il y a quelques années, mais nous avons la chance d'avoir des enseignantes, Anne-Catherine et Delphine qui continuent de s'investir, sans compter leur temps, pour l'avenir des enfants.
- ✓ Bien sûr, Yolande, Jeanne-Laure et Valérie sont toujours fidèles au poste et nous continuons d'investir pour que les enfants puissent évoluer dans un environnement qui n'a rien à envier à celui de leurs camarades urbains.
- ✓ L'association des parents d'élèves est toujours mobilisée pour financer des activités annexes enrichissantes pour les enfants. En participant aux divers événements organisés par l'APE, vous aussi contribuez à la dynamique de notre école.



■ Activités Périscolaires (TAP)

Les TAP (activités périscolaires) du jeudi après midi ont repris.

Sur ce premier trimestre où les enfants ont pu pratiquer et découvrir : la cuisine de Jeanne-Laure et Yoyo, la Zumba avec Elena, le Yoga avec Jocelyne, le chant et la création sur tissu avec Céline, ou encore faire la « ballade des daims » en compagnie de Georges et Jean-Pierre...

A partir de janvier, de nouvelles activités sont au programme : Danse avec les Bouscasses, Anglais avec Jeanne-Laure et Occitan avec Basile ; D'ici la fin de l'année, les enfants testeront le Foot avec les animateurs du FC Ally-Mauriac, auront une initiation aux premiers secours avec Jocelyne et bien d'autres surprises encore...



du côté des associations...

A noter dans vos agendas...

Comité des Fêtes :

Samedi 18 juin 2016 :
Chrono de la Bertrande

Club des Aînés de la vallée de la Bertrande :

- ✓ Dimanche 17/01/2016, à 11h : Assemblée Générale du Club
- ✓ Jeudi 11 février : repas et « mardi » gras avec les enfants de l'école
- ✓ Vendredi 11/03/2016 à 20h : Concours de Belote
- ✓ Dimanche 17/04/2016, à midi : Repas du Chevreuil et anniversaires des 80 et 90 ans.
- ✓ Mercredi 8 Juin : sortie autour des plus beaux villages du Lot

Assoc. Parents d'Élèves :

- ✓ Samedi 12 mars : Quîne de l'école en soirée à St Projet
- ✓ Samedi 25 juin : Kermesse



Vie de votre bulletin :

Si les associations ont des photos, pour animer un peu cette rubrique, elles sont les bienvenues... Idem pour les dates à retenir pour le calendrier des manifestations...

Chez Corinne et José Auberge des Volcans

Ouvert 7j/7
Repas ouvrier – 12€
Repas à emporter

Chez Monique

Passez vos commandes avant le dimanche midi, vous aurez du poisson et des fruits de mers le vendredi suivant, en arrivage direct de Boulogne sur Mer !
Fraîcheur Garantie !

* Photos : Julien Vidalenc - « La Montagne »

Merci à tous !!!

Informations - Informations - Informations

■ Ordures ménagères - Déchetteries - Point Vert

Les ordures ménagères, comme l'ensemble des déchets, sont une préoccupation importante du SIETOM (*syndicat intercommunal d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères*) et de la communauté de communes du Pays de Salers. Les charges financières liées à la collecte et au traitement de nos déchets ne cessent d'augmenter et se répercutent sur chacun d'entre nous.

Pour limiter cette inflation, il est indispensable d'une part de diminuer la quantité de déchets produits, et d'autre part de recycler tout ce qui peut l'être. Le tri sélectif est le moyen d'y parvenir.

Pour resituer un peu les choses, tout d'abord un petit rappel sur les compétences : la communauté de communes prend en charge la collecte des ordures ménagères, le SIETOM quant à lui doit en assurer le traitement. Tout ce qui est collecté chaque semaine (généralement le jeudi) par les camions-bennes est envoyé par le SIETOM à l'incinérateur d'Egletons, pour un coût de 107 € la tonne. Ainsi, plus nous trions nos déchets, et moins le tonnage envoyé à l'incinérateur est important, et la facture en est réduite d'autant. Tout ce qui a été trié par vos soins, et déposé dans les colonnes de tri (face au hangar municipal) est recyclé et valorisé.

Il faut que nous ayons conscience que le tri ne va pas supprimer notre contribution financière au traitement des ordures ménagères, par contre, ne pas trier va nous conduire vers une augmentation conséquente de la taxe.

Plusieurs impératifs : - trier tout ce qui doit l'être

- effectuer un tri de qualité (en respectant bien les indications pour chaque colonne de tri sélectif)
- les containers à ordures ne doivent pas recevoir autre chose que vos déchets ménagers quotidiens

Les déchetteries ont été mises en place pour recevoir tous les encombrants et déchets (autres qu'ordures ménagères). C'est le cas par exemple des cartons, qui sont recyclés, mais aussi des déchets verts ou branchages. Pour éviter des déplacements à la déchetterie, les tontes de gazons peuvent être valorisées grâce à un composteur que vous pourrez installer dans un coin de votre jardin (quelques planches suffisent à sa construction). Ce composteur recevra également vos restes alimentaires, qui seront quelques kilos en moins dans votre poubelle. Dans ces conditions, et comme vous nous en avez informé dans les précédents bulletins, le dépôt des déchets verts du bour noir va être définitivement fermé dès ce début d'année 2016.

Ces sujets là sont très importants, il est primordial que chacun s'engage et fasse des efforts pour le bien de tous (et le porte-monnaie de chacun)

■ Tarifs des services en 2016

Cantine : 3,10 € par élève, 7,20 € par pers. pour les enseignants.

Garderie : forfait de 1,50 € pour le matin et 1,50 € pour le soir, par enfant.

Location salle polyvalente : 85 € pour les habitants de la commune, 150 € extérieurs - caution 160 €

Assainissement : forfait 48 € par compteur plus 0,95 € le m³

Location podium : 80 €

Concessions au cimetière : 140 € la petite; 165 € la grande



État civil :

Décès : Marguerite ARNAUD nous a quittés le 11 novembre 2015
Pauline COMBE, le 26 décembre 2015

Mariage : Le 26 septembre de Nathalie BOUBET et Michel RAUSSOU

Nouveau arrivants : Christian PEYRAL, au dessus de l'école.
Mme et M. BARBET, et leur fils à la Rosette.

Sophie DAUBIZIT, Fabrice MARIVIN et leur petite Lucie ont emménagé à Pradines. Pierre et Amandine LESPINE, Jean et leur petite Chloé née le 28 juillet dernier, ont quitté le village pour rejoindre nos voisins de Malgorce.

Info C.C.A.S.

Le repas des Anciens aura lieu à Pâques, saison plus propice aux déplacements et moins chargée en agapes !
Le colis gourmand est dorénavant distribué pour Noël

TERRAINS À BÂTIR
SAINT-CHAMANT

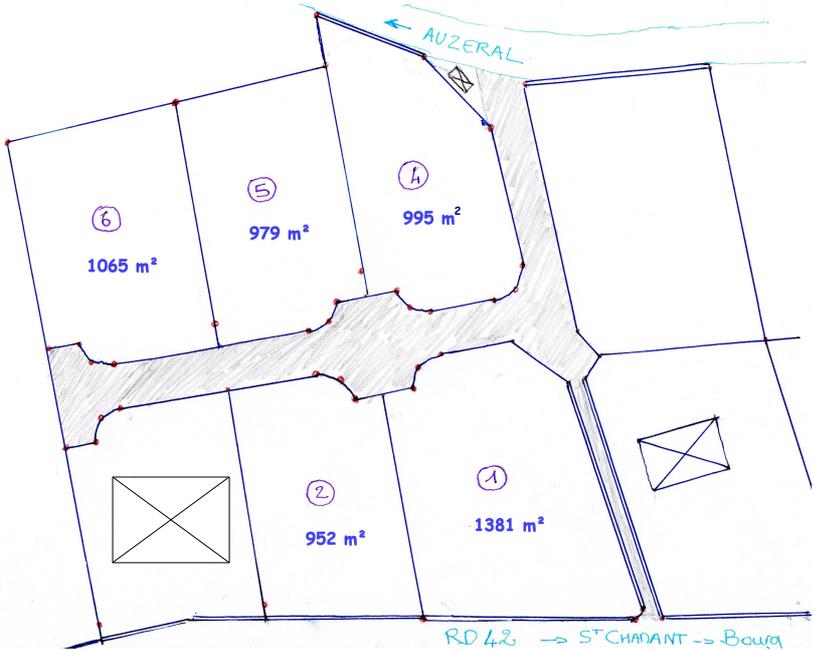
à 2 minutes de la RD922

Exposition plein Sud

École et commerces à proximité

6 LOTS VIABILISÉS de 900 à 1100 m²

RENSEIGNEMENTS EN MAIRIE
LE MATIN 04.71.69.22.20



~~~~~

Merci à nos annonceurs, acteurs de la vie locale

|                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><i>à Saint-Chamant à la salle polyvalente</i></p> <p>Initiation ZUMBA Adultes proposée par Elena LE LAY</p> <p><b>ZUMBA</b></p> <p>Tous les jeudis de 19h30 à 21h</p> <p>Inscription et renseignements sur place ou vous pouvez appeler au : 04.63.41.91.57 ou 06.19.18.81.15</p> | <p><b>Nos Nounous Locales :</b></p> <p>Mme CHAUVET Sylvie<br/>Eyfandes - 04.71.69.28.21</p> <p>Mme GRANOULLAC Brigitte<br/>Le Bourg - 04.71.48.47.06</p> <p>Mme VIDAL Yvette<br/>Les Aldières - 04.71.69.20.91</p>                                                                |
| <p><i>Vincent Créations</i></p> <p>Toute la petite ferronnerie décorative d'intérieur et d'extérieur</p> <p>Réalisation de vos idées</p> <p>Tél. / Fax : 04 71 67 91 56</p>                                                                                                          | <p>Christian BIDAN<br/>Autrières - 15140 ST CHAMANT</p> <p><b>BROCANTEUR</b></p> <p>DEBARRAS Gratuit de Caves, Greniers, etc...</p> <p>Tél : 04.71.40.76.90 ou 06.81.11.22.46 le soir uniquement</p> <p>Boutique à St Martin Valmeroux<br/>Ouverte le samedi de 10h30 à 12h30</p> |

**AUBERGE DES VOLCANS**  
**HOTEL - RESTAURANT**  
 Corinne & José GÉRALDÈS

Le Bourg                      Tél. 04 71 69 40 46  
 15140 ST CHAMANT      Fax 04 71 69 26 34

**VivaL**  
 Viva la vie    Chez Monique    Viva la vie

Le Bourg - St Chamant  
 Tél : 04.71.69.25.59

Chambres et table d'hôtes,  
**Philippe et Sylvie MERCIER**

Hameau d'Autrières  
 15140 SAINT-CHAMANT

04 71 47 67 32  
 06 84 67 58 86

 fleurs du soleil

**La Buissonnière**  
 Chambres d'hôtes

Joëlle Grellier  
 Le bourg  
 15140 SAINT CHAMANT

04 71 69 25 33  
 06 68 70 02 77

joelle.grellier@wanadoo.fr  
 www.fleursdesoleil.fr/crans-maisons/15-grellier.htm

 **S.A.R.L. BATISAP**  
 Gérant : J. F. BETAÏLLE

- ◆ PLÂTRERIE PEINTURE
- ◆ DÉCORATION ISOLATION
- ◆ RAVALEMENT DE FAÇADES
- ◆ REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURS

CHEMIN DE COISSY - 15000 AURILLAC  
 TÉL./FAX 04 71 62 76 43 - batisap15000@orange.fr

**GARAGE ALAIN CHAUVET**  
 Véhicules occasions  
 VL - 4x4 - Utilitaires

- Mécanique
- Tôlerie
- Peinture
- LES ALDIÈRES

15140 Saint-Chamant  
 04 71 69 28 80

Fox 04 71 69 28 21

**GAEC DE CONCHES**  
 Evelyne et Eric LAFON

Fabrication de fromages AOP  
 Éleveurs Montbéliardes  
 Vente de génisses

Tél./Fax : 04 71 69 27 42 - Mobile : 06 70 51 67 41  
 lafon.eric15@orange.fr

**ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE**  
**CHRISTOPHE VIDAL**

Le Champ de l'Hôpital  
 15140 SAINT-CIRGUES DE MALBERT  
 Tél./Fax : 04 71 69 26 51  
 Portable : 06 76 38 67 05

 **Ets GARCELON** Raymond

TRAVAUX PUBLICS  
 MAÇONNERIE

15140 SAINT-MARTIN-VALMEROUX  
 Tél. : 04 71 69 26 31 - Fax : 04 71 69 44 17

SIRET 318 279 684 00019

**Christian LAJARRIGE**

Boucherie - Charcuterie  
 Salaisons - Traiteur

15130 SAINT-ILLIDE  
 04 71 49 70 68

15310 SAINT-CERNIN  
 06 82 48 09 82

A St Chamant les  
 mercredis et  
 vendredis

 La saucisse Cantalouse